



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/1/Rev.1/Add.1
11 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7-11 avril 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/1/Rev.1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 54^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/1/Rev.1 et tel qu'amendé oralement en plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 53^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 53^e réunion et sur les préparatifs pour la 54^e réunion. Il contient également des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période. Il mentionne aussi les communications reçues des autres Secrétariats des AME, telle que la demande du Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention de Rotterdam.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 7 mars 2008, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 84 352 512 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 53^e réunion inclusivement.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et décaissements et de l'information sur les billets à ordre, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/3; et
- b) Prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral, en totalité et dans les meilleurs délais, puisque 2008 est la dernière année de la période de reconstitution courante.

5. Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/4 contient les informations des agences bilatérales et des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et sur les fonds reversés provenant de projets annulés.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/4;

- b) Prendre note du montant net des fonds restitués à la 54^e réunion par les agences d'exécution multilatérales s'élevant à 398 760 \$US du montant total de soldes de projet. Ce montant inclut le reversement de 413 \$US par le PNUD, de 279 684 \$US par le PNUE, de 57 168 \$US par l'ONUDI et de 61 495 \$US par la Banque mondiale;
- c) Prendre note du montant net des coûts d'appui restitués à la 54^e réunion par les agences d'exécution multilatérales s'élevant à 40 746 \$US du montant total de soldes de frais d'appui d'agence. Ce montant inclut le reversement de 45 \$US par le PNUD, de 31 278 \$US par le PNUE, de 5 427 \$US par l'ONUDI et de 3 996 \$US par la Banque mondiale;
- d) Prendre note que les agences d'exécution multilatérales détenaient des soldes totalisant 11 023 102 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans. Ce montant comprend 387 718 \$US du PNUD, 1 041 526 \$US du PNUE, 662 682 \$US de l'ONUDI et 8 931 176 \$US de la Banque mondiale;
- e) Prendre note qu'un montant de 93 400 \$US devrait être déduit des contributions bilatérales de l'Australie en raison de la restitution de fonds provenant du programme de gestion et de stockage de halons en Inde; et
- f) Prendre note que 84 885 418 \$US (montant à actualiser lors de la réunion) était disponible pour les approbations de projets du Comité exécutif à la 54^e réunion.

6. État de la mise en œuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/5 comprend cinq parties et six annexes. Ce document a été révisé en vertu de la décision 53/4 afin d'y inclure des données sur les retards dans la mise en œuvre des projets et une évaluation des risques de non-conformité. La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 et met l'accent sur les données de 2006 qui n'ont pas été communiquées dans le rapport à la 53^e réunion. La partie II contient de l'information sur les pays concernés par des décisions de conformité. La partie III propose des données sur les programmes de pays. La partie IV qui est nouvelle, présente les résultats de l'évaluation du risque de non-conformité, y compris des informations qui figuraient auparavant dans le document sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard.

Questions à traiter:

- Décisions normalisées sur les projets affichant des retards de mise en œuvre qui sont achevés, qui ont fait des progrès, quelque progrès et aucun progrès;
- Étapes repères et échéances pour la préparation du projet de plan national d'élimination en Somalie qui n'a fait aucun progrès depuis deux réunions;
- Annulation d'un commun accord des projets en Cote d'Ivoire;
- Nécessité d'inclure de l'information sur les prix de tous les SAO, y compris les HCFC, et leurs produits de remplacement dans les rapports de données sur les programmes de pays;

- Analyse de l'évaluation des risques et décisions connexes.

Mesures que pourraient prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note :
- Avec reconnaissance des rapports périodiques sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard remis au Secrétariat par les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de l'Espagne et les quatre agences d'exécution ainsi que du rapport périodique de 2006 des Etats-Unis d'Amérique dont il est question dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/5;
 - De l'achèvement de 13 des 41 projets figurant sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard;
 - Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets suivants :

| Agence | Code | Titre du projet |
|--------|--------------------|---|
| ONUDI | IRA/FOA/28/INV/50 | Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage au CO ₂ liquide à Bahman Plastic Co. |
| ONUDI | IRA/FOA/37/INV/149 | Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de dioxyde de carbone liquide à Esfanj Shirvan Co. |

- b) Demander qu'un rapport sur les étapes repères et les échéances soit remis à la 54^e réunion pour les projets suivants :

| Agence | Code | Titre du projet |
|--------|-------------------|---|
| PNUE | SOM/SEV/35/TAS/01 | Élaboration d'une stratégie nationale d'élimination |
| France | SYR/REF/29/INV/53 | Reconversion d'une technologie à base de CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Shoukairi & Co. |

- c) Prendre note de l'annulation d'un commun accord des projets suivants :

| Agence | Code | Titre du projet |
|--------|-------------------|---|
| France | IVC/REF/24/TAS/10 | Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes |
| France | IVC/REF/37/TAS/16 | Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes et mise sur pied d'un programme de permis d'importations/exportations |

- d) Demander au Gouvernement de la Finlande de remettre son rapport périodique à la 54^e réunion;

- e) Demander d'inclure de l'information sur les prix de toutes les SAO, y compris les HCFC, et de leurs substances de remplacement dans les rapports de données sur les programmes de pays;
- f) Prendre note, avec reconnaissance, que 42 pays ont indiqué être confiants d'être en mesure de se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal après avoir pris connaissance de l'évaluation des risques; et
- g) Demander au Secrétariat du Fonds de faire parvenir une lettre aux pays à risque d'être en situation de non-conformité après analyse d'un ou plusieurs indicateurs d'ordre général, sauf les pays qui se sont dits confiants d'être en mesure d'atteindre la conformité. Les pays qui recevront ces lettres devraient être encouragés à tenir compte des résultats de l'évaluation des risques dans leurs efforts de planification de la conformité.

7. Plans d'activités de 2008-2010

- a) **Plan d'activités général du Fonds multilatéral et examen du modèle de plan d'activités triennal à horizon mobile actualisé pour 2008-2010**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/6](#) regroupe les plans d'activités des agences d'exécution et des agences bilatérales pour la période 2008-2010. Ce document examine *entre autres* dans quelle mesure les plans d'activités répondent aux besoins identifiés dans le modèle de plan d'activités triennal axé sur la conformité pour la période 2008-2010, mis à jour après la 53^e réunion. Il aborde aussi l'allocation des ressources pour la période triennale 2006-2008 selon les activités exigées par le modèle ainsi que les activités prévues, la conformité et les indicateurs d'efficacité et conclut par des observations et des recommandations.

Questions à traiter:

- Inclure les évaluations de la consommation de HCFC dans les futures versions du modèle axé sur la conformité, en tant qu'activité nécessaire pour la conformité;
- Nécessité de refléter les quantités pour les activités relatives aux HCFC, selon la définition de la consommation;
- Besoin de lignes directrices sur la destruction des SAO, y compris la manière de mesurer leur impact; et
- Activités relatives aux inhalateurs à doseur, non requises pour la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2008-2010, présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/6](#);
- b) Demander au Secrétariat d'inclure une analyse des HCFC dans les futures versions du modèle axé sur la conformité/plan d'élimination triennal;

- c) Demander aux agences d'exécution de préciser les quantités pour toutes les activités relatives aux HCFC, sauf pour les projets préparatoires fondés sur les pratiques actuelles ou toute modification subséquente approuvée par le Comité exécutif;
- d) Déterminer le niveau de pertinence à inclure les activités de destruction des SAO dans les plans d'activités en l'absence de lignes directrices et examiner le besoin d'évaluer les quantités de SAO faisant l'objet de ces activités;
- e) Déterminer s'il convient de maintenir les activités relatives aux inhalateurs à doseur non requises pour la conformité dans les plans d'activités aux fins d'examen au cas par cas; et
- f) Exhorter les agences d'exécution bilatérales et multilatérales à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre des projets approuvés afin d'atteindre l'élimination prévue de 28 201 tonnes PAO en 2008.

b) Plans d'activités des agences d'exécution

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/7 présente les plans d'activités des agences bilatérales pour 2008-2010. Les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont fourni des informations sur leurs activités bilatérales prévues; le document contient aussi des informations sur les accords pluriannuels déjà approuvés.

Questions à traiter :

- Activités de lutte contre le commerce illicite dans le plan d'activités du Canada;
- Activités visant le HCFC dans les plans d'activités de l'Allemagne et du Japon;
- Surprogrammation dans le plan d'activités de l'Allemagne;
- Activités visant les inhalateurs à doseur non requises pour la conformité dans le plan d'activités de l'Italie;
- Souplesse dans l'attribution des contributions de la Suisse pour permettre l'approbation de la tranche annuelle approuvée d'un accord pluriannuel.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note avec gratitude, sous réserve des discussions des Parties sur le réapprovisionnement au-delà de la période 2007-2009, des plans d'activités pour 2008-2010 sur la coopération bilatérale remis par l'Allemagne, le Canada, la France, l'Italie et le Japon, tels que présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/7, compte tenu de toutes modifications fondées sur l'examen des activités suivantes :

- i) Lutte contre le commerce illicite (financement de la deuxième année) dans le plan d'activités du Canada;
 - ii) Activités visant le HCFC dans les plans d'activités de l'Allemagne et du Japon;
 - iii) Surprogrammation dans le plan d'activités de l'Allemagne;
 - iv) Activités visant les inhalateurs à doseur dans le plan d'activités de l'Italie en Inde; et
- b) Autoriser que la demande de financement de la Suisse soit considérée comme son plan de travail afin que la Suisse puisse utiliser jusqu'à 20 pour cent de ses contributions pour les activités de coopération bilatérale de la période triennale 2006-2008.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/8 contient un résumé du plan d'activités du PNUD pour 2008-2010 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter :

- Activités sur les HCFC;
- Activités sur les inhalateurs à doseur;
- Activités de destruction des SAO;
- Fonds supplémentaires pour les coûts de base du PNUD;
- Chevauchements possibles; et
- Indicateurs d'efficacité

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Appuyer le plan d'activités du PNUD pour 2008-2010 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/8, sous réserve des décisions des Parties sur la reconstitution pour l'année 2009 et suivantes, tout en prenant note que l'appui au plan d'activités ne comprend pas l'appui des activités qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement, et que l'appui s'applique aux modifications apportées lors de l'examen des activités suivantes :
- i) Activités sur les HCFC;
 - ii) Activités sur les inhalateurs à doseur;
 - iii) Activités de destruction des SAO;

- iv) Fonds supplémentaires pour les coûts de base du PNUD destinés aux activités sur les HCFC qui se dérouleront avant la communication des résultats de l' "Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011" par le Comité exécutif;
- b) Demander au PNUD de faire rapport à la 54^e réunion des chevauchements possibles d'activités avec les plans d'activités des autres agences et consigner l'information fournie, si nécessaire; et
- c) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD fournis dans le tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds multilatéral dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/8, tout en établissant un objectif de 39 programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés, de 27 activités repères réalisées pour les accords pluriannuels et de 1 888 tonnes PAO d'élimination.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/9 contient un résumé du plan d'activités du PNUE pour 2008-2010 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter :

- Mise sur pied d'une association régionale en réfrigération dans l'Est des Caraïbes;
- Activités du PGEF du Turkménistan à la lumière de la décision 46/21;
- Activités sur les HCFC;
- Évaluation des pratiques adoptées pour la gestion écologique des SAO indésirables et de l'équipement de réfrigération et de climatisation désuet à base de SAO, à la lumière de l'étude déjà financée par le Fonds multilatéral;
- Activités de recherche et développement dans des institutions nationales que choisira le PNUE;
- Projet mondial sur l'agriculture durable afin de prévenir de nouvelles utilisations du bromure de méthyle;
- Sensibilisation du public à l'échelle régionale aux solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la région Asie et Pacifique;
- Atelier régional sur le resserrement des systèmes de surveillance et de communications des données sur l'utilisation du bromure de méthyle;
- Atelier régional en Afrique pour la prévention de nouvelles utilisations du bromure de méthyle;
- Activités supplémentaires sur les inhalateurs à doseur au Sri Lanka;

- Fonds supplémentaires pour couvrir les provisions de rajustement du poste du Programme d'aide à la conformité à la suite de l'examen de l'"Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011" par le Comité exécutif;
- Chevauchements possibles; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver le plan d'activités du PNUE pour la période 2008-2010 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/9, sous réserve des décisions des Parties sur la reconstitution pour l'année 2010 et suivantes, tout en prenant note que l'appui au plan d'activités ne comprend pas l'appui des activités qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement, et que l'appui s'applique aux modifications apportées lors de l'examen des activités suivantes :
 - i) La mise sur pied d'une association régionale en réfrigération dans l'Est des Caraïbes;
 - ii) Des activités de plan de gestion de l'élimination finale au Turkménistan à la lumière de la décision 46/21;
 - iii) Les activités sur les HCFC;
 - iv) L'évaluation des pratiques adoptées pour la gestion écologique des SAO indésirables et de l'équipement de réfrigération et de climatisation désuet à base de SAO à la lumière de l'étude déjà financée par le Fonds multilatéral;
 - v) Les activités de recherche et développement dans des institutions nationales que choisira le PNUE;
 - vi) Le projet mondial sur l'agriculture durable afin de prévenir de nouvelles utilisations du bromure de méthyle;
 - vii) La sensibilisation du public à l'échelle régionale aux solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la région Asie et Pacifique;
 - viii) Les ateliers régionaux sur le resserrement des systèmes de surveillance et de communications des données sur l'utilisation du bromure de méthyle;
 - ix) Atelier régional en Afrique pour la prévention de l'utilisation du bromure de méthyle;

- x) Des activités supplémentaires sur les inhalateurs à doseur au Sri Lanka;
 - xi) Des sommes supplémentaires pour payer les provisions de rajustement de poste du Programme d'aide à la conformité à la suite de l'examen de l'"Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011" par le Comité exécutif;
- b) Demander au PNUE de faire rapport sur les chevauchements possibles avec les plans d'activités des autres agences à la 54^e réunion et prendre note de l'information fournie, s'il y a lieu; et
- c) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE et leurs objectifs pour 2008, présentés dans les tableaux 2 et 3 des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/9, tout en établissant un objectif de 35 programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés, 58 projets individuels approuvés et 20 activités repères réalisées/niveaux de SAO atteints dans le cadre d'accords pluriannuels.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/10 contient un résumé du plan d'activités de l'ONUDI pour 2008-2010 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter :

- Activités sur les HCFC;
- Activités sur les inhalateurs à doseur dans des pays qui ont déjà bénéficié de projets d'élimination totale;
- Activités de destruction des SAO;
- Activités du PGEF du Turkménistan à la lumière de la décision 46/21; et
- Chevauchements possibles avec les activités d'autres agences.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver le plan d'activités de l'ONUDI pour 2008-2010 tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/10, sous réserve de la décision des Parties sur la reconstitution des ressources pour l'année 2010 et au-delà, en précisant que l'approbation du plan n'entraîne pas celle des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement et que des modifications pourront y être apportées après l'examen des points suivants :

- i) Activités sur les HCFC;
 - ii) Activités sur les inhalateurs à doseur dans des pays qui ont déjà bénéficié de projets d'élimination totale;
 - iii) Activités de destruction des SAO;
 - iv) Activités du PGEF du Turkménistan à la lumière de la décision 46/21;
- b) Demander à l'ONUDI de présenter un rapport à la 54^e réunion sur les zones de chevauchements possibles avec les activités des plans d'autres agences et noter les informations fournies, s'il y a lieu; et
 - c) Approuver les indicateurs de performance de l'ONUDI définis au tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/10.
 - v) **Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/11 contient un résumé du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2008-2010 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter :

- Activités liées aux HCFC;
- Activités de destruction des SAO; et
- Chevauchements possibles avec les activités d'autres agences.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Adopter le plan d'activités 2008-2010 de la Banque mondiale tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/11, sous réserve de la décision des Parties sur la reconstitution pour l'année 2010 et au-delà, tout en considérant que l'adoption ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient, ni leurs niveaux de financement, et l'adoption s'effectue avec toutes les modifications fondées sur l'examen des activités suivantes :
 - i) Activités liées aux HCFC;
 - ii) Activités relatives à l'élimination des SAO;
- b) Demander à la Banque mondiale de communiquer à la 54^e réunion les domaines d'éventuels chevauchements avec des activités menées dans le

cadre des plans d'activités d'autres agences et prendre note des informations fournies, le cas échéant; et

- c) Approuver les indicateurs de résultats pour la Banque mondiale, présentés dans le tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/11.

8. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et évaluation

- i) **Rapport final d'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/12 : Cette évaluation avait pour but d'examiner la gestion, la surveillance, les rapports et les systèmes de vérification en place, de les comparer aux lignes directrices existantes et d'évaluer leur opportunité et leur efficacité. Afin d'évaluer ces aspects des plans nationaux d'élimination (PNE), il fallait aussi analyser la planification, la gestion et la surveillance des activités individuelles mises en œuvre et leurs résultats réels pour les comparer aux plans initiaux.

Huit études de cas ont été menées dans divers pays; elles couvrent un échantillon représentatif de petits et de grands pays dans toutes les régions ainsi que de pays qui ont démarré leur PNE récemment et il y a plus longtemps, des pays en avance et en retard sur le calendrier d'élimination, qui travaillent avec une ou plusieurs agences d'exécution et selon différents modes de coopération entre les Unités nationales de l'ozone (UNO) et les Unités de gestion des projets (UGP).

Questions à traiter :

- Élimination réalisée et situation en matière de conformité;
- Gestion et mise en œuvre des PNE;
- Efficacité et durabilité;
- Surveillance et rapports;
- Vérification.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Exhorter les pays visés par l'article 5 mettant en œuvre des plans d'élimination de considérer :
 - i) Publier, si possible, des décrets (décisions émanant généralement du niveau ministériel) pour introduire les politiques, interdictions

- et restrictions nécessaires étant donné la complexité et le temps nécessaire pour créer des lois ou amender les législations;
- ii) Entreprendre une analyse complète des besoins de formation supplémentaire des agents des douanes et élaborer un plan de formation utilisant l'approche de formation du formateur en intégrant la problématique des SAO dans le programme normal de cours afin de créer des capacités de formation durables;
 - iii) Faire payer une quote-part aux participants ou à leurs employeurs pour la formation de technicien afin d'augmenter le sentiment de responsabilité et de générer des fonds pour des activités de formation supplémentaires;
 - iv) Utiliser des systèmes de coupons pour permettre aux ateliers de choisir les équipements de récupération et de recyclage (R&R) qu'ils désirent et dont ils ont besoin, tout en payant une partie des frais en vue d'accroître la probabilité d'utilisation et pour permettre l'achat d'un nombre plus important d'équipements;
 - v) Élaborer des plans d'activités pour les centres de régénération, montrant comment ce genre de centre peut devenir autonome et durable;
 - vi) Entreprendre, si cela n'a pas encore été fait, une analyse des besoins (au moins une évaluation basée sur les meilleures informations disponibles ou les enquêtes) et élaborer des plans détaillés de formation pour le nombre restant de techniciens frigoristes à former;
 - vii) Surveiller couramment les conditions des marchés locaux, étant donné que les prix des CFC et des produits de remplacement ont tendance à être de bons indicateurs du risque potentiel de commerce illicite;
- b) Demander aux bureaux régionaux du PAC du PNUE de diffuser auprès de tous les pays visés par l'article 5 qui seraient intéressés, le module de formation interactif en ligne ainsi que le manuel destiné aux agents de douane élaborés en Argentine;
 - c) Demander aux agences d'exécution de:
 - i) Remplir soigneusement les nouveaux tableaux récapitulatifs des accords pluriannuels pour toutes les tranches supplémentaires demandées en coopération avec les UNO et les UGP concernées;

- ii) Améliorer le contenu et la clarté des rapports annuels de mise en œuvre en reflétant les données des tableaux récapitulatifs des accords pluriannuels et en expliquant les différences entre les résultats prévus et les résultats atteints à la fois pour l'année du rapport et en termes cumulatifs pour l'ensemble du PNE;
- iii) Indiquer les coûts des rapports de vérification dans les rapports annuels de mise en œuvre et dans les plans de travail annuels et s'assurer que tous les aspects des lignes directrices de vérification sont suivis;
- iv) Trouver d'autres moyens de vérifier par recoupement les données des douanes afin de fournir au Comité exécutif les garanties requises dans des pays où il n'est pas possible d'accéder aux données des sociétés;
- v) Explorer des possibilités de travailler avec les contrôleurs gouvernementaux dans les pays où cela permettrait d'avoir un meilleur accès aux données.

ii) Étude théorique sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/13 : A l'issue d'une discussion des options pour le soutien du RI au-delà de 2010, le Comité exécutif a décidé à sa 53^e réunion de charger le Secrétariat du Fonds d'examiner les modalités et les niveaux de financement possibles pour l'optimisation des ressources, d'examiner l'ampleur, la nature et l'admissibilité de toutes mesures supplémentaires envisageables pour financer les activités d'élimination des HCFC.

Cette étude théorique représente la première phase d'une évaluation des résultats et des réalisations des projets de renforcement des institutions (RI) menés à ce jour; elle contient aussi des suggestions sur la portée future, la gestion et le financement des projets de RI durant l'élimination finale des CFC et le démarrage de l'élimination des HCFC.

Questions à traiter :

- Sources des données et méthodologie utilisée pour l'étude théorique;
- Objectif et thème central de l'évaluation complète;
- Enjeux d'évaluation suggérés; et
- Plan de travail proposé pour l'évaluation.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait prendre note des informations fournies par l'étude théorique sur l'évaluation des projets de RI, présentée dans le document

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/13, y compris les enjeux d'évaluation proposés et le plan de travail pour la seconde phase de l'évaluation.

b) Retards dans la proposition des tranches annuelles

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/14 contient des informations sur les propositions de tranches annuelles d'accords pluriannuels, avec les raisons des retards.

Question à traiter :

- Moins de la moitié (26) des 53 tranches annuelles d'accords pluriannuels dont le dépôt était prévu à la 54^e réunion, ont été présentées à temps.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Noter l'information relative aux tranches annuelles des accords pluriannuels présentés au Secrétariat par le Canada, l'Espagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, telle que décrite dans le document sur les retards dans la présentation des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/14);
 - b) Noter que sur les 53 tranches annuelles des accords pluriannuels à présenter, 26 ont été présentées à temps lors de la 54^e réunion mais que les 27 tranches restantes ne l'ont pas été;
 - c) Noter qu'il faudrait envoyer des lettres concernant les tranches annuelles inscrites dans le tableau qui devaient être présentées lors de la 54^e réunion, ainsi que les raisons mentionnées pour le retard, et encourager les agences d'exécution et les gouvernements visés par l'article 5 à présenter ces tranches annuelles lors de la 55^e réunion; et
 - d) Encourager le Gouvernement des Seychelles à accélérer la mise en œuvre de la première tranche de son PGEF afin de présenter le plus tôt possible la deuxième tranche.
- c) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/15 contient les rapports périodiques sur la mise en œuvre du plan national d'élimination en Afghanistan et du plan de gestion de l'élimination finale aux Îles Fidji.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2007 du plan national d'élimination des CFC pour l'Afghanistan et approuver le programme annuel de mise en œuvre pour 2008; et
- b) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale aux Îles Fidji.

9. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/16 comprend trois sections. La section I contient les statistiques des propositions des agences d'exécution et bilatérales à la 54^e réunion et une estimation du solde des fonds disponibles par rapport aux demandes contenues dans les propositions. La section II présente deux questions d'orientation relevées par le Secrétariat lors de l'examen des propositions à la réunion. La section III présente une proposition des agences d'exécution qui contient les amendements proposés à des projets en cours.

Questions à traiter :

- Préparation de projets d'investissement et de démonstration pour éliminer les HCFC : Le Secrétariat estime que ces demandes, incluses dans les programmes de travail de deux agences, sont prématurées en raison du nombre de questions d'orientation que le Comité exécutif doit examiner et sur lesquelles il doit se prononcer avant de pouvoir accepter de financer ces projets. A la demande du Secrétariat, le PNUD a retiré ces demandes de son programmes de travail mais l'ONUDI a refusé de le faire.
- Admissibilité d'une indemnisation pour les pertes causées par la guerre.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif :

Préparation de projets d'investissement et de démonstration pour éliminer les HCFC :

- Le Comité exécutif pourrait examiner le bien-fondé de présenter ces demandes à ce moment précis dans le cadre de ses discussions aux points 11 a) «Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h)»; et 11 b) «Document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes au financement de l'élimination des HCFC (décision 53/37 i)» de l'ordre du jour.

Projet d'élimination du bromure de méthyle au Liban:

- Le Comité exécutif pourrait approuver, à titre exceptionnel, la requête du Gouvernement du Liban pour une somme supplémentaire de 57 300 \$US, plus des coûts d'appui de 4 298 \$US pour le PNUD, et de 4 900 \$US, plus des coûts d'appui de 368 \$US pour l'ONUDI, en vue de compenser les pertes subies par le projet en raison de la situation dans ce pays en 2006.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/17 contient un aperçu des demandes des agences bilatérales et tente d'établir si elles pourront être approuvées par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximum de la coopération bilatérale disponible pour 2008. Il fait référence aussi à d'autres documents de réunion pertinents comportant une discussion sur les demandes bilatérales. Dans ce document, trois demandes sont traitées de manière exhaustive. Elles proviennent du Gouvernement de l'Allemagne pour un projet de renforcement des institutions en Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Gouvernement du Japon pour la préparation d'un projet de démonstration sur l'élimination des SAO pour la région de l'Asie Pacifique et du Gouvernement de l'Espagne pour un programme d'assistance technique qui porte sur l'introduction de nouvelles substances chimiques pour remplacer le bromure de méthyle dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces documents présentent un total de douze demandes de coopération bilatérale, d'une valeur de 5 647 779 \$US (y compris les frais d'agence) que le Secrétariat a reçues pour approbation à la 54^e réunion.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 54^e réunion comme suit:

- 656 272 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2008;
- 577 995 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2008;
- 1 568 182 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2008;
- 2 230 000 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour la période 2006-2008;
- 33 900 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2008;

- f) 166 562 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2008;
 - g) 414 868 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) au solde de la contribution bilatérale de la Suisse pour la période 2006-2008 (dans l'attente du résultat de la discussion du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/7).
- c) **Programmes de travail et amendements**

i) **Amendements au programme de travail du PNUE pour 2008**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/18 contient 65 activités soumises par le PNUE, incluant des demandes pour des projets de renforcement des institutions (renouvellements, fonds de démarrage et phase I d'un nouveau projet de RI) et la préparation de plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) et des demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC. Les activités recommandées aux fins d'approbation globale sont examinées au point 9a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC sont en attente à cause de l'absence de lignes directrices qui requièrent une décision du Comité exécutif; elles seront examinées avec les points 11 a) et 11 b) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Renouvellement du projet de RI pour Vanuatu : le pays n'a pas transmis de données et n'a pas d'administrateur à plein temps pour les SAO;
- Approbation de la demande de préparation de PGEF pour Brunei Darussalam sans nouveau financement et en utilisant les fonds restants du PGF en raison des retards prolongés dans la mise en œuvre du PGF et des soldes substantiels de ce projet;
- Approbation de la demande de préparation de PGEF pour Haïti en l'absence de système d'autorisation des SAO en place;
- Demande de préparation du PGEF pour le Turkménistan conformément à la décision 46/21; et
- Demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC pour 42 pays. Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire une recommandation étant donné l'absence de lignes directrices sur l'élaboration et le financement de la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Envisager l'approbation du financement de la Phase II du projet de renforcement des institutions pour Vanuatu, au montant de 6 750 \$US pour un an seulement parce que le pays n'a pas encore remis les données

exigées aux termes de l'article 7 du Protocole et qu'il n'a pas d'administrateur des SAO à plein temps;

- b) Examiner les demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC à la lumière des discussions au point 11 a) de l'ordre du jour « Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h) »;
- c) Envisager l'approbation de la préparation de projet du PGEF au Brunei sans financement supplémentaire, en utilisant les fonds restants de la mise en œuvre du PGF à condition que le Gouvernement de Brunei s'engage par écrit auprès du Comité exécutif à déposer la demande de financement du PGEF final à la dernière réunion de 2008 afin d'avoir une année complète de mise en œuvre avant l'échéance de 2010;
- d) Examiner la demande de préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination finale au Turkménistan à la lumière de la décision 46/12; et
- e) Envisager l'approbation de la demande de préparation de projet pour le plan d'élimination finale en Haïti à condition que le financement de la mise en œuvre complète du PGEF ne soit approuvé qu'après la mise en place d'un système d'autorisation.

ii) Programme de travail du PNUD pour 2008

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/19 contient 44 activités soumises par le PNUD, incluant des demandes pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions, la préparation de PGEF à mettre en œuvre avec le PNUE, la préparation de projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC, de l'assistance technique pour la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur et la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC. Les activités recommandées aux fins d'approbation globale sont examinées au point 9 a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC sont en attente à cause de l'absence de lignes directrices qui requièrent une décision du Comité exécutif; elles seront examinées avec les points 11 a) et 11 b) de l'ordre du jour. Les autres propositions sont recommandées pour examen individuel et sont examinées au point 9 d) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Approbation de la demande de préparation de PGEF pour le Brunei Darussalam sans nouveau financement et en utilisant les fonds résiduels du PGF en raison des retards prolongés dans la mise en œuvre du PGF et des soldes substantiels de ce projet;

- Approbation de la demande de préparation de PGEF pour Haïti en l'absence de système d'autorisation des SAO en place;
- Demandes pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC pour 37 pays. Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire une recommandation étant donné l'absence de lignes directrices sur l'élaboration et le financement de la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et la discussion initiale se tiendra seulement lors de cette réunion; et
- Demandes d'assistance technique pour la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur en Moldavie et pour la préparation d'un projet d'investissement pour les inhalateurs à doseur au Pakistan conformément à la décision 51/34.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif :

- a) Envisager l'approbation de la préparation de projet pour un PGEF au Brunei sans fonds supplémentaires, en utilisant les fonds résiduels de la mise en oeuvre du PGF à condition que le Gouvernement de Brunei remette un engagement écrit au Comité exécutif, stipulant que le PGEF final sera présenté pour financement à la dernière réunion de 2008 afin de permettre une année complète de mise en oeuvre d'ici 2010;
- b) Envisager l'approbation de la demande de préparation de projet pour le plan d'élimination final à Haïti à condition que le financement pour la mise en oeuvre complète du PGEF soit approuvé uniquement après la mise en place d'un système d'autorisation;
- c) Envisager les demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC à la lumière des discussions au point 11 a) de l'ordre du jour sur le Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h));
- d) Envisager l'approbation de la demande de préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur en Moldavie, avec un niveau de financement de 30 000 \$US, et confirmer si l'information fournie correspond aux exigences de la décision 51/34. Le PNUD sera aussi prié de noter qu'aucun autre fond ne sera disponible pour l'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur;
- e) Envisager l'approbation de la demande de préparation de projet au Pakistan, avec un niveau de financement de 60 000 \$US, et confirmer si l'information fournie correspond aux exigences de la décision 51/34. Pour ce projet, le Comité exécutif pourrait demander au PNUD de prendre note des points suivants:

- i) La préparation de projet devrait couvrir uniquement la société et la consommation identifiée au moment où la consommation résiduelle admissible de CFC a été convenue et viser uniquement le pourcentage de propriété locale; et
- ii) Toute nouvelle production d'inhalateurs à doseur après la 42^e réunion au cours de laquelle fut approuvé le dernier plan sectoriel pour le Pakistan, n'est pas admissible au financement conformément aux approbations données pour des projets d'investissement similaires dans ce secteur.

iii) Programme de travail de l'ONUDI pour 2008

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/20 contient 55 activités soumises par l'ONUDI pour financement, incluant une demande pour un projet de démonstration régional sur les produits de remplacement pour les dattes fraîches en Algérie et en Tunisie et une demande pour la préparation d'un projet sur le bromure de méthyle en Zambie qui sont recommandées aux fins d'approbation globale et examinées au point 9 a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de projets d'investissement pour les HCFC (22 demandes) et les plans de gestion de l'élimination des HCFC (29 demandes) sont en attente et seront examinées avec les points 7 a) et 11a) de l'ordre du jour. Les autres propositions sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Préparation d'un projet sur le bromure de méthyle en Éthiopie, un pays qui n'a pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague;
- Demande de préparation d'un PGEF au Turkménistan conformément à la décision 46/21;
- Demandes de préparation de projets d'investissement pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC dans 22 pays; ces requêtes doivent-elles être examinées à la présente réunion et discutées en lien avec le point 11b) de l'ordre du jour; et
- Demandes d'assistance technique pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans 29 pays : Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire une recommandation étant donné l'absence de lignes directrices sur l'élaboration et le financement de la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et la discussion initiale se tiendra seulement lors de cette réunion.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Examiner la demande de préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination finale au Turkménistan à la lumière de la décision 46/12;

- b) Envisager l'approbation de la demande de fonds pour la préparation de projet en Éthiopie, au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 du document à condition qu'aucun décaissement ne soit fait tant que le pays n'aura pas ratifié l'Amendement de Copenhague;
- c) Examiner les demandes de préparation de projets d'investissement dans le secteur des HCFC à la lumière des discussions aux point 7 a) et b) iv), Plans d'activités pour 2008-2010, et 11 b) sur le document de discussion préliminaire qui fournit une analyse de tous les éléments de coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC (décision 53/37); et
- d) Examiner les demandes d'assistance technique pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC à la lumière des discussions au point 11 a) de l'ordre du jour sur les Lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h)).

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour 2008

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/21 contient une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour les Philippines, soumise par la Banque mondiale. Cette demande est recommandée aux fins d'approbation globale au point 9 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du financement pour le renouvellement du projet de RI aux Philippines.

d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/16 contient à l'Annexe II une liste de 14 projets soumis pour examen individuel. Tous les autres projets d'investissement, aussi bien sur des activités en cours que nouvelles, ont été examinés au point 9 a) de l'ordre du jour et recommandés aux fins d'approbation globale.

Questions à traiter: Chacun des 14 projets figurant dans le tableau suivant devrait être examiné et approuvé séparément. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet de pays pertinents cités dans le tableau.

Tableau 1: Liste des projets à examiner séparément

| Pays | Projet | Agence | Problème |
|---------------------------------|---|--|---|
| Bromure de méthyle | | | |
| Mexique | Plan national d'élimination du bromure de méthyle (première tranche) | Canada, Italie, Espagne et ONUDI | Pratique actuelle du nouveau projet de BM doit être approuvée individuellement mais aucun problème en suspens et approbation recommandée. |
| Accords pluriannuels | | | |
| Burkina Faso | Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (seconde tranche) | Canada, PNUE | PGEF approuvé mais décaissement des fonds résiduels du PGF doit être endossé |
| Côte d'Ivoire | Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) | PNUE et ONUDI | Problèmes non réglés au sujet des activités résiduelles dans un PGF et mise à jour de PGF |
| République dominicaine | Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) | PNUD | Questions en suspens concernant des dépenses et la planification |
| Érythrée | Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche) | PNUE et ONUDI | Non respect de la réglementation du PM sur le niveau des CFC en 2005, système d'autorisation en place mais n'a pas encore fait l'objet de rapport au Secrétariat de l'ozone |
| Kenya | Plan de gestion de l'élimination finale (seconde tranche) | France | Niveaux de consommation de CFC en 2004 et 2005 dépassaient les maximums autorisés par l'Accord |
| Inde | Plan national d'élimination de la consommation de CFC met l'accent sur le secteur de l'entretien dans la réfrigération : programme de travail pour 2008 | Allemagne, Suisse, PNUE, PNUD et ONUDI | Non respect de l'accord |
| Indonésie | Élimination des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) (sixième tranche) – PNUD Élimination des CFC résiduels dans le secteur des mousses (quatrième tranche) – Banque mondiale | PNUD, ONUDI, et Banque mondiale | Questions en suspens concernant les dépenses, la planification et la vérification |
| Libye: | Plan national d'élimination des SAO: troisième tranche | ONUDI | Questions en suspens concernant les dépenses et la planification |
| Pakistan | Plan d'élimination sectoriel du tétrachlorure de carbone, troisième tranche | ONUDI | Questions en suspens concernant les dépenses et la planification |
| Togo | Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche) | PNUE, PNUD | Coût et autres questions en discussion |
| Agent de transformation | | | |
| Brésil | Élimination du tétrachlorure de carbone comme agent de transformation dans deux applications à Braskem | PNUD | Reporté par le Comité à la 54e réunion |
| Secteur de la production | | | |
| Inde | Vérification de la production de CFC en 2007 et du programme de travail pour 2008 | Banque mondiale | Doit être examinée dans le contexte général de la solution pour le plan national d'élimination de la consommation de CFC |

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait approuver chacun des 14 projets qui figurent dans le tableau précédent sur la base de l'information contenue dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat, de tout autre document distribué conformément à la décision 41/80 et de toute information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale/d'exécution concernée.

10. Programmes de pays

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/51 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/52 contiennent le programme de pays de l'Érythrée et la mise à jour du programme de pays du Nigeria, respectivement.

Question à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait :

- a) Approuver le programme de pays de l'Érythrée, tout en soulignant que cette approbation ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement. Cette approbation ne devrait pas porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal en cas de non-respect;
- b) Demander au Gouvernement de l'Érythrée de présenter tous les ans au Comité exécutif des informations sur la mise en œuvre du programme de pays, en prenant note que le premier rapport devra parvenir au Secrétariat au plus tard le 1^{er} mai 2009; et
- c) Approuver la mise à jour du programme de pays du Nigeria, en précisant que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans ce programme, ni de leurs niveaux de financement.

11. HCFC

- a) **Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/53 contient le projet de lignes directrices pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Le présent document comporte trois sections. La section I définit le calendrier et l'approche générale concernant l'adoption de lignes directrices pour l'élaboration des PGEH. La section II aborde les questions d'orientation liées à l'élaboration des lignes directrices. La section III décrit les activités spécifiques devant être menées en matière de collecte de données, de préparation, de consultation et de finalisation d'un projet de lignes directrices pour la préparation de PGEH.

Questions à traiter :

- Calendrier et approche progressive;
- L'étape I couvrirait les mesures de réglementation de 2013 et 2015;
- Regroupement des pays, ceux qui font uniquement de l'entretien et ceux qui font de l'entretien et de la fabrication;
- Point de départ pour les réductions globales soutenues de la consommation;
- Inclure le financement des mesures de réglementation des HCFC dans les systèmes d'autorisation et le financement associé pré-requis pour les HCFC;
- Nécessité d'une agence principale;
- Calcul des coûts des plans d'action de la phase 1;
- Technologies et avantages pour les changements climatiques;
- Sources de financement et incitations financières;
- Dispositions institutionnelles; et
- Information sur le format du PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des informations contenues dans le rapport de situation, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/53 et demander que :

- a) Les pays adoptent une approche progressive pour la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans le cadre de leur stratégie globale;
- b) Les pays appliquent, le plus tôt possible en fonction des ressources dont ils disposent, les présentes lignes directrices pour élaborer en détail la phase 1 de leur PGEH qui vise le respect du gel en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015, avec une estimation des coûts associés et en appliquant les lignes directrices en la matière à mesure de leur élaboration;
- c) L'élaboration de la phase 1 du PGEH et des phase ultérieures se fasse comme suit :
 - i) Les PGEH des pays dont la consommation est limitée au secteur de l'entretien devraient :
 - a) Être élaborés en accord avec les lignes directrices existantes sur la préparation des PGF et de leur mise à jour conformément aux décisions 31/48 et 35/57; et, le cas échéant, la préparation des PGEF conformément à la décision 45/54;
 - b) Contenir des engagements concernant le respect des échéances de 2013 et 2015 et inclure un système fondé sur les résultats pour les PGEH axé sur l'achèvement des activités du PGEH pour permettre le décaissement annuel des fonds y afférents;

- ii) Les PGEH des pays dont le secteur manufacturier utilise des HCFC devraient :
 - a) Être élaborés et contenir un plan national d'élimination (PNE) fondé sur les résultats ou un ou plusieurs PES ou un plan d'élimination portant sur des substances spécifiques conformément à la décision 38/65, visant des niveaux de réduction de la consommation suffisants pour respecter les échéances de 2013 et 2015 et fournir des points de départ pour les réductions globales avec des objectifs de réduction annuels;
- d) Pour les pays qui décident d'exécuter des projets avant l'achèvement du PGEH:
 - i) Un point de départ devrait être défini pour les réductions globales lors de l'approbation du premier projet qui entraînera une élimination des HCFC imputable sur le plan;
 - ii) Dans le cas de projets individuels, la soumission du premier projet devrait indiquer les liens entre les projets de démonstration et le PGEH ou quand le PGEH sera soumis;
- e) Le Comité exécutif pourrait envisager fournir une assistance financière concernant les mesures de réglementation des HCFC dans la législation, les règlements et les systèmes d'autorisation dans le cadre du financement de la préparation des PGEH et demander la confirmation de sa mise en œuvre avant de financer l'exécution du PGEH;
- f) Lorsque plusieurs agences d'exécution sont implantées dans un pays, une agence principale devrait être désignée pour coordonner l'élaboration de la phase 1 du PGEH;
- g) Les PGEH devraient contenir, au moment de leur soumission, des données de coût tenant compte des informations suivantes :
 - i) Les lignes directrices les plus récentes au moment de la soumission concernant le coût des HCFC;
 - ii) D'autres estimations des coûts fondées sur des dates limites potentielles différentes, pour une nouvelle capacité si une date limite n'a pas encore été fixée, pour l'admissibilité des installations de production à un appui financier, comme précisé au paragraphe k) de la décision 53/37 ainsi que la politique actuelle utilisant le 25 juillet 1995 comme date limite;
 - iii) D'autres estimations des coûts de fonctionnement et d'investissement pour les deuxièmes conversions;
 - iv) Les surcoûts de l'interdiction de l'importation et de la mise en marché d'équipements utilisant des HCFC une fois que des solutions de

- remplacement éprouvées sont commercialisées dans le pays et les coûts associés pour le secteur de l'entretien;
- v) Des informations sur les coûts et avantages fondées sur l'ensemble des solutions de remplacement envisagées et les avantages associées en matières de PAO et de potentiel de réchauffement de la planète (PRP);
 - vi) Les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires en dehors du Fonds multilatéral pour maximiser les avantages pour le climat de la contribution du Fonds;
- h) Les PGEH devraient aborder les incitations financières et les possibilités de cofinancement, y compris la façon dont ces programmes devraient être mis en œuvre;
- i) Les PGEH devraient aborder :
- i) L'utilisation des dispositions institutionnelles évoquées aux paragraphes e) et f) de la décision 53/37;
 - ii) Les rôles et responsabilités des associations de techniciens en réfrigération et d'autres associations industrielles et comment elles pourraient contribuer à l'élimination des HCFC; et
- j) Les PGEH devraient au moins respecter les exigences en matière de données et d'informations figurant dans le plan proposé pour l'élaboration de PGEH, telles que décrites aux paragraphes 42 à 66 du présent document.
- b) Document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes du financement de l'élimination des HCFC (décision 53/37 i))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/54 est un document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes du financement de l'élimination des HCFC, incluant de l'information sur les références/fourchettes en matière de coûts et l'applicabilité des technologies de remplacement des HCFC. Il examine aussi les technologies de remplacement, les incitatifs financiers et les éventuelles opportunités de cofinancement pertinentes pour s'assurer que l'élimination des HCFC entraînera des avantages conformément au paragraphe 11 b) de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties. Selon la décision 53/37 i), le Secrétariat distribuera ce document d'ici le 25 mars 2008.

Questions à traiter : À venir.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: À venir.

12. Conciliation des comptes de 2006 (suivi de la décision 53/42 c) et d))

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/55 : la partie I présente la réponse du PNUE au Comité concernant la différence de 105 494 \$US entre les dépenses déclarées dans son état financier et dans son rapport périodique. La partie II présente les informations reçues des agences d'exécution sur la méthodologie employée lors de la déclaration des dépenses associées aux coûts d'appui des programmes pour les projets approuvés. La partie III présente des conclusions et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Question à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/55 ;
- b) Prendre acte de la demande du PNUE de présenter à la 55^e réunion ses conclusions sur la différence de 105 494 \$US concernant les dépenses déclarées dans son état financier et son rapport périodique et sur la nature des mesures correctives nécessaires ;
- c) Prendre note que de nouveaux travaux seront entrepris dans le cadre de l'étude des coûts administratifs pour évaluer le bien-fondé des frais d'agence et du financement de base ainsi que la déclaration des coûts d'appui des programmes perçus dans le cadre d'activités bilatérales ;
- d) Recommander que le consultant chargé de l'étude des coûts administratifs tienne compte du présent document ;
- e) Noter l'absence de méthodologie normalisée pour déclarer les coûts d'appui des programmes dans les états financiers ;
- f) Noter que trois agences sur quatre utilisent un fonds d'affectation spéciale distinct pour les activités du Protocole de Montréal ; et
- g) Noter que deux agences sur trois utilisent des comptes distincts pour les coûts de base et les frais d'agence.

13. Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2010 (suivi de la décision 50/27)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/56 contient un rapport périodique du consultant conformément aux décisions 50/27 et 51/38. Ce document présente une révision des objectifs, la démarche de l'étude, une description du rapport final et des visites prévues sur le terrain. Le consultant fournira une mise à jour de cette présentation à la 54^e réunion.

Questions à traiter:

- Questions sur le rapport périodique ou la présentation;
- Clarifications sur les objectifs et la démarche de l'étude; et
- Description du rapport final.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait prendre note des informations fournies par le rapport périodique, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/40, et par la présentation du consultant à la 54^e réunion.

14. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (décision 53/40)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/57 est présenté en guise de suivi à la décision 53/40 par laquelle le Comité a décidé de reporter l'examen de la question du nombre des réunions du Comité exécutif à sa 54^e réunion.

Questions à traiter :

- Possibilité de réduire le nombre des réunions du Comité exécutif compte tenu de la charge de travail prévue; et
- Échéancier de mise en œuvre et conditions à remplir.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait examiner :

- a) Le rapport du Secrétariat du Fonds, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/57; et
- b) L'analyse du pour et du contre de chacun des deux choix :

Tableau

| | Pour | Contre | Action requise |
|-----------------------------|---|--|--|
| 1^{er} choix | <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les désagréments du changement de trois à deux réunions et l'obligation de réorganiser l'ordre du jour en conséquence. • Maintenir le système établi pour l'examen et la surveillance des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de changement dans le nombre annuel de réunions liées au Protocole de Montréal. • Possibilités réduites d'optimiser l'efficacité du fonctionnement. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune. |
| 2^e choix | <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de réaliser les programmes d'activités existants de façon efficace. • Créer la possibilité d'une réunion spécialisée, au besoin, comme par exemple pour discuter des lignes directrices de financement des HCFC ou tout autre point découlant des approbations intersessions et autres questions. • La réunion spécialisée (la deuxième réunion de l'année) exigerait un ordre du jour plus court, serait de plus courte durée et exigerait moins de documentation. | <ul style="list-style-type: none"> • Il y aurait une réunion de moins pour discuter de surveillance et de questions financières • Les inconvénients de réorganiser les ordres du jour en fonction de deux réunions par année au lieu de trois. • La nécessité de diviser le progrès annuel en progrès semestriel. | <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation de l'ordre du jour des deux réunions ordinaires où les rapports périodiques seraient examinés, les activités de fonctionnement seraient examinées à la première réunion et les données financières seraient communiquées à la deuxième réunion. (Un exemple de l'ordre du jour est joint à l'Annexe II). • Application de la procédure d'approbation intersessions actuelle ou élaboration d'une nouvelle procédure accordant une autorité déléguée fixe au Chef du Secrétariat. |

15. Révision de l'organigramme du Secrétariat (décision 53/40)

A venir.

16. Questions diverses**17. Adoption du rapport****18. Clôture de la réunion**

